



## Information sur la qualité de l'eau du robinet

**Vendredi 7 Août l'alimentation en eau potable de votre quartier a été polluée par un retour d'eau en provenance d'un forage privé vers le réseau d'eau potable public.**

**L'origine de cette pollution a été rapidement identifiée et sous le contrôle de l'Agence Régionale de la Santé, les mesures correctives ont été menées : fermeture du branchement incriminé, purge massive du réseau, augmentation de la chloration.**

**Par ailleurs, l'ARS a exigé de la part du propriétaire des installations à l'origine de cette pollution qu'il modifie ses installations pour exclure tout risque de nouvelle contamination.**

**Les analyses de l'eau étant conformes et toutes les conditions nécessaires étant réunies, l'ARS a levé la restriction de consommation et autorisé à nouveau la consommation d'eau du réseau public pour tous les usages, y compris la consommation humaine.**

**Nos purges ont permis d'éliminer l'eau polluée du réseau public.**

**Cependant, si vous étiez absent pendant cette période, il convient à votre retour de laisser couler quelques minutes l'eau du robinet, de manière à éliminer d'éventuelles traces de pollution qui seraient présentes dans le branchement.**

**Nous restons à votre disposition pour toute précision au 0 977 408 408.**

**Suez  
Exploitant du Syndicat d'Alimentation  
En Eau Potable et d'Assainissement de Bonnetan**